

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 5 juillet 2024

-:-

Le vendredi 5 juillet 2024, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis dans l'hémicycle, au 123 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre.

La séance est ouverte à 10 heures 13 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez prendre place, notre secrétaire de séance, Xabi Elizagoyen, va procéder à l'appel.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : M. Baguet, Mmes Barthélémy-Ruiz, Bécart, Bedin, MM. Benarafa, Berdoati, Mme Bergerol, M. Boudy, Mmes Bourg, Caullery, Charoy, Cillières, MM. Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mmes Fischer, Fourcade, MM. Franchi, Fromantin, Mme Genthon, MM. Guilcher, Jarry, Larghero, Mmes Lederman, Le Moal, Léandri, Limoge, Mouaddine, MM. Muzeau, Ouzoulis, Mme Pottier-Dumas, MM. Révillon, de la Roncière, Senant, Siffredi, Mme Tilly, M. Timoteo.

Sont représentés : M. Adjroud, pouvoir à Mme Barthélémy-Ruiz
Mme Brobecker, pouvoir à M. Benarafa
M. Coscas, pouvoir à Mme Bourg
Mme Godin, pouvoir à M. de la Roncière
M. Lam, pouvoir à Mme Fischer
Mme Pitrou, pouvoir à M. Guilcher
Mme Trichet-Allaire, pouvoir à M. Timoteo
M. Weiss, pouvoir à Mme Pottier-Dumas

M. le Président.- Merci.

J'ai reçu une question orale que nous étudierons en fin de séance.

APPROBATION DES DÉBATS DE LA SÉANCE PUBLIQUE **DU 9 FÉVRIER 2024**

Vous avez eu connaissance du procès-verbal de la séance publique du 9 février 2024.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Il n'y en a pas.

Je le mets donc au vote.

Qui est contre ?

Abstention ?

Le procès-verbal du 9 février 2024 est adopté à l'unanimité.

FINANCES – BUDGET

Rapport n° 24.80 – Garantie d'emprunt – 1001 Vies Habitat – Acquisition de logements locatifs sociaux à Courbevoie.

Le premier rapport, le 24.80 : il s'agit d'une garantie d'emprunt pour 1001 Vies Habitat concernant l'acquisition de logements locatifs sociaux à Courbevoie.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité, Madame Fischer ne prend pas part au vote.

Rapport n° 24.81 – Garantie d'emprunt – OVE PLENIOR – Réhabilitation de l'EHPAD Émilie de Rodat.

Rapport 24.81 : il s'agit d'une garantie d'emprunt concernant la réhabilitation de l'EHPAD Émilie de Rodat.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.82 – Compte-rendu sur la dette.

Rapport 24.82 : il s'agit du compte-rendu sur la dette.

J'ai, a priori, c'est à confirmer, Monsieur Jarry.

M. Jarry (hors micro).- Non.

M. le Président.- D'accord.

Nous mettons aux voix pour prendre acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Nous avons donc pris acte.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 24.83 – Compte-rendu des actions en justice – Mars-mai 2024.

Rapport 24.83 : il s'agit du compte-rendu des actions en justice des mois de mars à mai 2024.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit également de prendre acte.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 24.84 – Compte-rendu des marchés et avenants – Janvier-mars 2024 – Compléments sur les périodes précédentes.

Rapport 24.84 : il s'agit du compte-rendu des marchés et avenants des mois de janvier à mars 2024.

Là aussi, il s'agit de prendre acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous avons pris acte à l'unanimité.

Rapport n° 24.85 – Groupement de commandes – Assistance à maîtrise d'ouvrage – Comptages, enquête, modélisations prospectives et études – Trafic routier, transports en commun, modes actifs et stationnement.

Rapport 24.85 : il s'agit du groupement de commandes concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des comptages, enquête, modélisations prospectives et études pour le trafic routier, les transports en commun, les modes actifs et de stationnement.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.86 – Groupement de commandes – Prestations d’inspection et diagnostics sur les ouvrages d’art et les portiques, potences et hauts mats (PPHM) départementaux.

Rapport 24.86 : il s’agit d’un groupement de commandes concernant des prestations d’inspection et diagnostics sur les ouvrages d’art et les portiques, potences et hauts mats départementaux.

Je n’ai pas d’inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l’unanimité.

ENVIRONNEMENT

Rapport n° 24.116 – Création de la société d’économie mixte locale SEM-ENERGIES92 consacrée au développement des énergies renouvelables et de récupération sur les Hauts-de-Seine.

Rapport 24.116 : il s’agit de la création – nous en avons parlé – de notre SEM-ENERGIES92 consacrée au développement des énergies renouvelables et de récupération.

J’ai un inscrit : Monsieur Benarafa.

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, le terme de transition énergétique a tellement été utilisé ces dernières années pour verdir les projets qui répondaient aux nouvelles normes environnementales qu’on en a oublié, finalement, le sens profond.

La transition énergétique, c’est aller vers un modèle énergétique qui permette de satisfaire de manière durable, équitable et sûre pour les hommes et leur environnement les besoins en énergie des citoyens et de l’économie française dans une société sobre en ressources naturelles, en énergie et en carbone.

Avec la création de cette SEM-ENERGIES92 qui se concrétise, le Département des Hauts-de-Seine entre enfin dans une véritable transition énergétique, parce que cette structure va permettre non seulement l'accélération du déploiement des énergies renouvelables pour toutes les communes du 92, mais – je pense que cela vous a aussi décidés – devrait être économiquement rentable et profitable à tous.

Ce n'est pas faute de l'avoir répété depuis des années, mais le photovoltaïque est la source d'énergie la moins chère actuellement et certainement la plus rapide à installer. Si les usagers peuvent aussi profiter d'une électricité à bas prix, ce sera encore plus une réussite. Je ne parle même pas des avantages à utiliser une énergie locale renouvelable, sans déchets et décarbonée, à l'heure où le réchauffement climatique s'accélère.

Idem pour la géothermie, c'est un gisement encore sous-exploité, qui, une fois déployé, permet d'être rentable en à peine une dizaine d'années, tout en ayant une visibilité sur les coûts pendant près de soixante ans, et ça, c'est inestimable. On peut chauffer des dizaines de milliers d'habitations sans être, comme c'est le cas actuellement, à la merci des variations du coût du pétrole ou du gaz. On peut donc en maîtriser le prix de l'énergie consommée par les communes et lutter contre la précarité énergétique ; ça aussi, c'est inestimable.

Il faudra cependant être écologiquement vigilant, notamment avec l'utilisation des énergies de récupération. La valorisation des déchets ne doit pas se faire au détriment de la pollution de l'air, de l'eau et de la destruction de la biodiversité. Le Département s'est donné l'opportunité de pouvoir contrôler ce type d'industrie, et dans ce domaine, il n'existe pas de rentabilité économique si elle se fait au détriment de l'environnement et des habitants, car ce sera *in fine* au Département de dépenser pour réparer ce qui a été détruit.

Il ne s'agit pas de définir de nouvelles normes, mais de veiller à avoir l'ensemble des acteurs locaux de son côté. J'ai lu que l'Assemblée générale en session ordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'administration, procéder à la nomination de censeurs qui prennent part aux débats et assistent avec voix consultative aux séances du Conseil d'administration. Y inclure par exemple des représentants d'associations environnementales locales et des écologues permettrait peut-être d'éviter certaines erreurs ou de créer un consensus sur les bénéfices par rapport aux nuisances éventuelles.

La coopération entre les Communes, entre le public et le privé et entre les habitants du territoire sera la clef de la réussite de cette SEM.

Il est précisé en annexe du rapport que le Conseil d'administration de la SEM-ENERGIES92 établira un Plan d'action environnemental, social et de gouvernance, dit « ESG », avec un rapport annuel ESG qui identifiera les actions mises en place par la société. Il faudra veiller à ce que ce plan ESG inclue des études d'impact et des évaluations après réalisation, afin d'améliorer toujours plus les *process*, tout en tenant compte de l'écosystème local.

Il faudra aussi prendre en compte l'écosystème global si on veut que la SEM-ENERGIES soit source d'innovation et de redéploiement industriel français.

On pourrait favoriser, par exemple, l'achat de panneaux solaires bas carbone fabriqués en grande partie en France ou en Europe pour que cette filière rattrape son retard sur la Chine.

Pour finir, il ne faut pas oublier que la définition de transition énergétique inclut la notion de sobriété, qui est un domaine dans lequel notre Département doit encore faire mieux. Autrement, tous les efforts de solidarité entre les Communes pour tendre vers une autonomie énergétique seront vains.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci de votre intervention.

Vous vous félicitez, je crois, comme nous, si j'ai bien compris, de la création de cette société d'économie mixte. Vous avez dit : « enfin » ; je crois qu'il n'y a quand même pas beaucoup de Départements, me semble-t-il, qui en ont créé, je ne vais pas dire que nous sommes les seuls, mais il doit y en avoir quatre ou cinq...

(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)

Oui, mais sur des points précis...

M. Jarry (hors micro).- En Vendée.

M. le Président.- ... et pas sur toutes les énergies renouvelables comme nous. En particulier en Vendée, il y en a une qui existe depuis déjà, effectivement, certaines années, mais qui a un seul objet, alors que nous sommes, nous, sur le champ complet.

D'ailleurs, Monsieur Benarafa a « passé au crible » l'ensemble des actions que nous souhaitons conduire.

Le seul petit bémol sur la géothermie est que le Département n'a pas la compétence globale. Cela explique le fait qu'une commune, celle de Clichy, ait accepté de rentrer dans le capital, car les communes ont elles, cette compétence. Le Département a la compétence pour faire le forage, mais n'a pas la compétence de distribution, ce qui est paradoxal, parce que c'est bien de faire le puits pour avoir de la géothermie, mais si on ne peut pas la distribuer aux riverains... Il y a, là aussi, quelque chose qui m'échappe.

Le but serait donc d'essayer, à moyen terme, nous verrons en fonction de ce qui se passera dans les prochaines semaines, de récupérer la compétence globale. Il me semble que ce serait bien mieux pour des questions de financement. En effet, n'ayant pas la compétence globale, on ne peut pas financer totalement et il faudrait qu'on le fasse par augmentations de capital. Cela veut dire que la Commune qui a accepté se verrait participer à l'augmentation de capital pour desservir d'autres villes, or je ne vois pas pourquoi elle paierait seule.

Il faut donc que nous trouvions un autre mécanisme— il peut y en avoir d'autres, mais qui sont complexes —, parce que si on ne passe pas par le capital, il faut que les remboursements soient faits en quatre ans, et en quatre ans, il n'est pas possible d'amortir tous les investissements, donc cela ne va pas non plus. Aujourd'hui, nous sommes en train de regarder tout cela pour être le plus efficace possible.

Sur le Conseil d'administration, vous l'avez dit, les statuts le précisent, on peut, et bien sûr, on le fera, se faire assister par des spécialistes. D'abord, il faudra qu'il n'y ait pas pléthore de personnels mais un peu de monde pour s'occuper de la SEM, donc des gens qui auront des compétences, mais rien ne nous empêche, effectivement, d'avoir ponctuellement des ressources extérieures qui peuvent nous amener leurs propres compétences.

Pour l'instant, je vous propose trois délibérations :

- la première est la création de la SEM ;
- la deuxième, si vous en êtes d'accord, le non-recours au scrutin secret ;
- puisque pour la troisième délibération, il s'agit de désigner les membres.

Nous avons, de par les statuts, cinq membres à désigner du Département qui siégeront au Conseil d'administration et un membre à l'Assemblée générale.

Pour l'Assemblée générale, si tout le monde en est d'accord, je proposerai un membre de la Majorité, puisqu'il n'y en a qu'un : Monsieur Pierre-Christophe Baguet.

Au Conseil d'administration, sur les cinq membres, pour la Majorité, il vous est proposé : Monsieur Baguet, Monsieur Révillon, Monsieur Fromantin et Madame Pottier-Dumas. Et on propose un poste aux groupes d'Opposition pour siéger au sein de cette SEM ; je ne sais pas quel groupe, qui...

M. Timotéo.- Je crois avoir fait remonter l'information : c'est Monsieur Benarafa qui représentera l'Opposition au sein de la SEM-ENERGIES.

M. le Président.- D'accord.

Oui, Monsieur Jarry, je vous en prie ?

M. Jarry.- Juste une petite remarque : évidemment, il y a des Départements ont créé des SEM, il y en a même qui ont très anticipé ; pour le coup, c'est le Département de la Vendée qui l'a fait le plus, et eux ont, justement, imaginé comment associer les Communes dans cette affaire, pas simplement parce qu'il faut partager les compétences, mais parce que ces services urbains ont vocation à être rentables, et donc à dégager des bénéfices. Évidemment, les Communes de Vendée, comme les Communes des Hauts-de-Seine, veulent bien qu'il y ait des activités développées sur leur territoire, mais à condition qu'il y ait aussi une possibilité pour elles de participer lorsqu'il y a des rentrées financières dedans. Eux l'ont fait en filialisant, c'est-à-dire qu'ils créent une filiale avec la Ville qui rentre au capital, et en fonction du capital que j'amène dans la filiale, je touche une partie des *royalties*. L'originalité de la Vendée, qui est en train de se généraliser à d'autres Départements, est justement d'avoir pensé cette question de comment associer. Ils ont même élargi, puisqu'ils sont ruraux, la possibilité dans le capital que, par exemple, les paysans qui acceptent d'avoir des panneaux photovoltaïques sur leur territoire puissent être associés dedans.

Cela me semble être ce que, évidemment, les collectivités territoriales et les SEM permettent, c'est-à-dire d'associer réellement à la gestion et au capital.

Je vous avais d'ailleurs fait la remarque lorsque vous l'avez créée, parce que je trouve que c'est une très bonne proposition, mais j'étais étonné qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les Villes, qui peuvent avoir des projets et qui peuvent éventuellement

s'inscrire avec le Département – c'est le cas de la Ville de Nanterre, on ne va pas se le cacher –, mais que dans la mesure où on maîtrise les choses, et donc, dans la filiale, la Commune peut être à 40 ou 50 %, le Département à 30 % *via* la SEM... il y a des combinaisons possibles.

C'est une suggestion, sur un sujet que je connais un peu, puisque j'ai été Président de la Fédération des SEM.

M. le Président. - On peut le faire, mais cela dépend...

Une fois encore, d'abord, il ne s'agit pas de faire non plus des puits dans toutes les communes, si on reste sur le sujet de la géothermie, mais de recenser où cela peut être fait intelligemment. Parfois, et on l'a bien vu avant même que l'on crée la SEM, des Communes de notre département se sont lancées dans la géothermie, mais elles se sont lancées de façon isolée. Cela peut empêcher la Ville voisine de bénéficier également de la géothermie, parce que par le puits qu'ils font, ils pompent chez le voisin, et le voisin, du coup, n'a plus rien et ne peut plus utiliser cette ressource. Cela a été d'ailleurs un des éléments déclencheurs qui nous a poussé à dire que si nous travaillons à l'échelle du Département, dans lequel il n'y a que trente-six Communes, nous pouvons avoir une étude – et d'ailleurs, elle a été faite – pour savoir où, intelligemment, peuvent être placés les puits sans que personne, finalement, ne soit privé de géothermie.

Des coups sont partis, il sera un peu difficile maintenant de les rattraper, mais il y a toujours des solutions. Après, le périmètre n'est pas nécessairement toujours celui d'une seule commune, en fonction de ses puits, cela peut être deux. À ce moment-là, on pourra créer des filiales à la SEM qu'on appelle des « SAS », selon l'endroit ; si vous me dites qu'à Nanterre, vous êtes d'accord et qu'on trouve un accord, on créera une SAS où il y aura la Ville de Nanterre et le Département. C'est effectivement faisable après.

Pour autant, cela aurait été quand même mieux... parce que vous dites « du retour », oui, mais combien de temps après ? D'abord, il faut faire l'investissement. Or, parfois, ces investissements sont très lourds, pas seulement pour le puits, mais aussi pour les réseaux, et les Communes, même si le Département participe, n'ont pas forcément les moyens de tout porter en propre. Avant le retour sur investissement qui vient quelques années après, il faut sortir le pourcentage nécessaire, selon le nombre d'actions à payer, et cela peut être très lourd pour les Communes.

Or, aujourd'hui, les Communes qui sont parties dans ces projets le font par délégation de service public, et non pas en direct. C'est la société privée retenue qui fait la totalité des investissements, la Commune ne paye rien, et donc, après, s'y retrouve par le prix de vente de l'énergie. Cela veut dire qu'aujourd'hui, les Communes ne payent rien. Si demain, nous leur disons : « Vous payez », je ne suis pas sûr qu'elles accepteront davantage de venir avec nous dans une SAS.

Après, si Nanterre souhaite payer pour avoir ensuite des retours sur investissement, pourquoi pas, mais il y a peut-être d'autres Communes qui n'auront pas les moyens de mettre 10 ou 15 M€ et qui diront : « Je ne vois pas l'intérêt de m'engager avec le Département ».

On va avoir plusieurs cas de figure et il faut que l'on soit ouverts et flexibles.

C'est pour cela que je disais qu'effectivement, il peut y avoir avec vous, dans ce cas précis, une SAS. En revanche, pour une Commune qui ne voudrait pas et qui n'a pas les moyens d'investir, comme nous n'avons pas la compétence globale, nous sommes un peu plus embêtés pour intervenir chez elle que si nous l'avions. Nous ne voulons pas nous priver de travailler avec elles, parce que cela impliquerait que les Communes qui ont les moyens auraient de la géothermie et celles qui n'en ont pas n'en auraient pas. Ce n'est pas le but non plus de la création de notre SEM. Notre objectif, au contraire, est que toutes les Communes, et donc l'ensemble de nos concitoyens, au maximum en tous les cas, puissent y avoir accès.

Si vous en êtes d'accord, on va voter d'abord la première délibération sur la création de la SEM, et donc de ses statuts.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération est le non-recours au scrutin secret.

Adoptée également à l'unanimité.

Sur les désignations, pour le Conseil d'administration : Monsieur Baguet, Monsieur Révillon, Monsieur Fromantin, Madame Pottier-Dumas et Monsieur Benarafa.

Qui est contre ?

Abstention ?

Unanimité.

Pour l'Assemblée générale : Monsieur Baguet.

Qui est contre ?

Abstention ?

Unanimité également.

Je vous en remercie.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 24.87 – Protocole transactionnel – Société Verre et Métal – Marché de travaux – Musée départemental Albert-Kahn.

Rapport 24.87 : il s'agit d'un protocole transactionnel entre la société Verre et Métal pour un marché de travaux concernant le musée départemental Albert-Kahn.

Je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.88 – Protocole transactionnel – Société Saint Eloi – Marché de travaux – Musée départemental Albert-Kahn.

Rapport 24.88 : également un protocole transactionnel, toujours pour le musée départemental Albert-Kahn, mais cette fois-ci avec la société Saint Eloi.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.89 – Mise en réforme de biens divers départementaux.

Rapport 24.89 : il s'agit de la mise en réforme de biens divers départementaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 24.90 – RD 920 – Abandon du projet de requalification – Section nord.

On en arrive au rapport 24.90, avec l'abandon du projet de requalification de la section nord de la RD 920.

J'ai deux inscrits : Madame Cillières et Monsieur Timotéo.

Madame Cillières ?

Mme Cillières. - Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, cet abandon du projet de requalification de la partie nord de la RD 920 est évidemment une très mauvaise nouvelle pour notre Département, mais aussi, en particulier, pour la Ville de Bagneux et ses habitants.

Ce projet de requalification est pourtant très attendu par les Balnéolaises et les Balnéolais et a fait l'objet d'un engagement de la Commune de longue date, à chacune des étapes de concertation sur ce projet.

Aujourd'hui, ce tronçon de la RD 920 est très dégradé, que ce soit la chaussée ou les trottoirs. Cette RD 920 est devenue très accidentogène et nous déplorons de trop nombreux accidents sur cet axe structurant.

Je crois que nous partageons le fait que cette requalification de la RD 920 doit apporter une amélioration du cadre de vie, de la qualité des espaces publics et de la voirie, une amélioration aussi des mobilités douces mieux protégées et des circulations piétonnes, dans un environnement plus beau et de meilleure qualité.

Les élus et habitants de Bagneux ne peuvent accepter un *statu quo*. C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous en appelons au Département des Hauts-de-Seine pour être moteur de la relance dans les meilleurs délais d'un projet d'une procédure d'enquête publique avec nos voisins du Val-de-Marne. C'est, je crois, un enjeu de justice territoriale pour notre Département, car Bagneux ne peut pas rester la seule ville de Hauts-de-Seine avec une portion de la RD 920 dégradée.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais aller un peu dans le sens des propos de notre collègue Hélène Cillières à l'instant.

C'est un « donner acte » que vous nous demandez, donc on donnera acte, mais s'il avait fallu – je le dis tout de suite – voter sur ce rapport, nous aurions voté contre cet abandon, évidemment...

M. le Président (hors micro).- Vous avez le droit.

M. Timotéo.- ... parce qu'à la lecture de ce rapport, me viennent en réalité deux sentiments mêlés : celui, d'abord, de la surprise et celui, ensuite, de la désolation.

Celui de la surprise, tout d'abord, de voir inscrit à cette séance ce projet d'abandon de la requalification, ou plutôt de la finalisation de la requalification de la RD 920 sur son tronçon nord. Surprise, parce que depuis plusieurs années, le travail a été engagé dans la poursuite de cette requalification de cet axe routier du sud du département jusqu'aux portes de Paris, et tout au long de ce processus, les deux Départements, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne, ont su avancer de pair, même si les sensibilités politiques n'étaient pas exactement les mêmes, en tout cas jusqu'en 2021, mais je crois que l'intérêt général a conduit, au moins jusqu'alors, à mener de concert ce projet.

Depuis la concertation lancée en 2018 jusqu'à l'enquête publique, le projet d'aménagement avait d'ailleurs intégré plusieurs éléments émanant, bien sûr, du souhait des Maires des villes traversées par cet axe de voirie, mais aussi pris en compte les remarques des habitantes et des habitants et des associations d'usagers.

Avec le temps, il faut le reconnaître, le projet s'était nettement amélioré, même si quelques pistes d'avancée restaient encore possibles, notamment sur, ici ou là, quelques coupes d'arbres et de la sécurisation de certains carrefours.

En 2023, la commission d'enquête donne un avis favorable. Nous votons ici la déclaration de projet, donc pour nous tous, si vous me passez l'expression, tout « roule ».

La population, d'ailleurs, nous questionne les uns et les autres sur le terrain, sur les avancées du projet, et en tant qu'élus, nous les informons, bien évidemment, des éléments du dossier dont nous avons connaissance, ainsi que du calendrier, et nous voyons – Hélène Cillières l'a dit tout à l'heure et j'abonde – une vraie impatience de la part des habitants de voir avancer ce projet.

Et puis, patatras, ce matin, on découvre le Val-de-Marne, qui, opportunément, ne déclare pas le projet de son côté, donc, de fait, l'abandonne, et nous impose par effet collatéral la même situation.

Je ne vais évidemment pas dire « merci » ce matin à vos amis LR val-de-marnais, ni à Olivier CAPITANIO, qui n'ont même pas eu le courage de mettre aux voix le projet au sein de leur Assemblée et, le cas échéant, d'assumer publiquement de le rejeter – c'était leur droit de changer d'avis, mais fallait-il encore l'assumer. Ils ont préféré la méthode administrative molle, qui permet d'éviter de prendre ses responsabilités et de motiver l'arrêt du projet.

Tout cela, donc, me désole et, en réalité, me met même un peu en colère, parce qu'avec cette décision qui s'impose à nous ce matin, les habitantes et les habitants de Bagneux – cela a été dit –, mais également ceux de ma ville, Montrouge, vont encore devoir subir pendant des années les nuisances directes et indirectes de cette autoroute urbaine qui coupe la ville en deux, avec ses huit voies de circulation, avec la pollution, avec le bruit qui vont avec, si j'ose dire.

Je rappelle d'ailleurs que sur la RD 920, on a un flux de plus de six millions de véhicules par an, donc ce n'est pas un petit axe, c'est un axe avec un trafic excessivement intensif et avec toutes les nuisances qui l'accompagnent.

Les habitants de Montrouge, donc, méritaient, eux aussi, de bénéficier d'un cadre de vie améliorée avec la réfection attendue de cet axe routier. L'horizon de cet aménagement n'était déjà pas tout près, puisque dans l'état actuel du dossier, il fallait attendre 2029 ou 2030 – 2030, je crois – pour le voir aboutir, mais en tout cas, un horizon était fixé. Or, aujourd'hui, cet horizon s'efface totalement.

Aussi, Monsieur le Président, je pense, comme Hélène Cillières l'a rappelé tout à l'heure, qu'il faut instamment rechercher une nouvelle voie pour que cette requalification puisse néanmoins se terminer, et dans des délais les plus resserrés possibles.

Sur le tronçon qui traverse ma ville et mon canton, il n'y a pas de voisinage d'autres villes, seul le Département est concerné sur ce tronçon. Aussi, je pense, doit-on pouvoir trouver une solution pour que l'aménagement puisse se poursuivre, au moins techniquement, du carrefour de la Vache Noire jusqu'aux portes de Paris.

J'espère, Monsieur le Président, que l'on pourra rapidement trouver cette voie de rattrapage pour pallier le coup dur que nous inflige ce matin le Département du Val-de-Marne.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vais vous répondre.

D'abord, ce n'est pas le Département du Val-de-Marne ; certes, c'est lui qui aurait dû délibérer, comme nous...

(Intervention hors micro de Monsieur Timotéo)

C'est trop facile, Monsieur Timotéo. Permettez-moi de vous répondre, je vous ai écouté.

C'est trop facile de mettre cela sur le dos de la Majorité départementale.

En réalité, si le Département n'a pas mis en délibéré, c'est que les deux Maires concernés, c'est-à-dire d'Arcueil et de Cachan, ont fait remonter au Département qu'ils étaient contre le projet et qu'ils voteraient contre. Le Président du Département du Val-de-Marne ne voyait donc pas l'intérêt de faire voter par sa Majorité un projet de plusieurs millions d'euros contre lequel était l'opposition, et qui concernait deux Villes d'Opposition alors que les Départements, aujourd'hui, sont en difficulté.

Si vous avez à vous en prendre à quelqu'un, ce n'est pas à la Majorité du Département du Val-de-Marne, c'est aux Villes de Cachan et d'Arcueil. Comme vous, je ne comprends pas leur attitude, parce que cela fait des années que l'on travaille avec les Départements, les deux Départements, mais pas uniquement, avec les Villes concernées également. Il me semble que vous pouvez en témoigner, en tout cas Madame Cillières qui

fait partie de la Majorité de Bagneux : toutes les Villes, y compris Cachan, tout le monde était autour de la table. On a mis plus de cinq ans pour arriver à un consensus.

Il n'y avait qu'un point qui ne faisait pas consensus : le terre-plein central. La Ville d'Arcueil n'en veut pas, sauf que pour des raisons aussi de sécurité, on est obligé de le garder et qu'il aurait été complètement refait, végétalisé, etc. C'était le seul point de désaccord qui restait, sur un projet aussi important !

On a eu, suite à l'enquête publique, un avis favorable sans aucune réserve, ce qui est particulièrement rare sur des projets aussi importants !

Eh bien, après, il y avait un délai pour voter, effectivement, la déclaration de projet. Nous l'avons votée, le Val-de-Marne ne l'a pas votée, ce qui fait qu'aujourd'hui, du fait de ce non-vote dans les délais, toute la procédure est caduque. Il faudrait tout recommencer à zéro, repartir pour cinq ans de procédure, et rien ne me dit que les Communes d'Arcueil et de Cachan changent d'avis d'ici là.

C'est simple, je ne suis pas plus royaliste que le roi ! En plus, on devait payer 70 %, et le Val-de-Marne seulement 30 % ? Eh bien, s'ils n'en veulent pas, je ne vais pas le faire chez eux, je n'ai même pas le droit, ni payer 70 % : nous allons, nous aussi, faire un peu d'économies.

Je vais donc faire, et j'en ai le droit, sur Montrouge, parce qu'il n'y a pas de problème : des deux côtés de la RD 920, nous sommes dans les Hauts-de-Seine, il n'y a pas besoin de refaire d'enquête publique qui dure cinq ans, nous pouvons y arriver.

Sur Bagneux, c'est plus compliqué, Madame Cillières, je suis désolé : comment est-il possible d'intervenir seulement sur la moitié de l'avenue ? Je ne sais pas faire. Vous n'avez qu'à voir avec vos collègues, vous êtes de la même couleur politique, de Cachan et d'Arcueil, parce que maintenant, me demander de relancer des procédures pendant cinq ans, c'est un peu se moquer – excusez-moi du terme – des gens, quand, en plus, on a obtenu un avis favorable sans aucune réserve, donc je ne comprends pas.

Parce que, là aussi, on peut être en désaccord, mais on a travaillé pendant des années, et il ne restait qu'un point de divergence : le sujet du terre-plein central, mais qui était, à mon sens, dérisoire, et ils n'ont pas dit qu'ils seraient contre, qu'ils voteraient contre.

Le meilleur de tout, c'est qu'ils m'ont envoyé un courrier me disant que les pistes cyclables commençaient à dater, qu'il y avait des éléments qui étaient un peu cassés et qu'il fallait remettre en état. Eh oui, je devrais payer en plus ! Donc je leur ai répondu que non, que je n'étais pas sur mon territoire, que la première fois, on l'avait fait, mais que maintenant,

je ne ferai plus, et donc qu'ils se débrouillaient avec la chaussée qui était sur leur territoire, que je ne mettrai plus un centime d'euro. À un moment donné, nous devons les uns et les autres prendre nos propres responsabilités.

Là, ce que je regrette, le seul « reproche » que l'on pourrait faire au Président du Val-de-Marne, c'est qu'il aurait pu mettre au vote quand même. Ils auraient voté contre, mais cela évitait de repartir sur une procédure qui dure cinq ans et on se mettait en ordre de bataille pour gagner Arcueil et Cachan aux prochaines municipales, et comme cela, avec des Villes de Droite, on faisait le projet ! Voilà ! Mais il n'a pas mis au vote, parce qu'il a été respectueux de l'avis de ces deux Communes de Gauche. Donc il ne faut pas en vouloir au Président du Département du Val-de-Marne, il faut en vouloir à vos collègues de Cachan et d'Arcueil.

Je ferai ce qu'il est possible de faire dans les Hauts-de-Seine. Malheureusement, c'est un peu Bagneux qui va en faire les frais, je le regrette, mais je ne sais pas faire la moitié d'une voie, surtout avec l'histoire du terre-plein central.

Mme Cillières.- Monsieur le Président, on a besoin de votre engagement...

M. le Président.- Madame, je ne vais pas recommencer immédiatement une procédure de cinq ans et, une fois encore, je ne peux pas la faire que sur le territoire des Hauts-de-Seine, on ne peut pas faire que sur une moitié de l'avenue !

Mme Cillières.- Non, mais on sera à vos côtés s'il y a une reprise des discussions.

M. le Président.- Il fallait être à mes côtés avant !

Mme Cillières.- On l'était, Monsieur le Président, on l'est depuis le début.

M. le Président.- Vous l'avez été, mais il n'empêche que cela n'a pas été voté. On va recommencer pour cinq ans ? Eh bien, je vais vous dire : je ne vais pas recommencer tout de suite ! C'est comme ça. On fera le goudron, on entretiendra de votre côté, mais je ne peux pas intervenir seulement sur la moitié de l'avenue, parce qu'il y a le problème du terre-plein central. Nous faisons en sorte, parce que je veille à la sécurité de nos

concitoyens, que cela réponde aux normes, mais il est vrai qu'il y aura une parenthèse sur la RD 920, où elle sera comme aujourd'hui, alors que le reste sera fait, et on verra si, un jour ou l'autre, on repart sur cinq ans d'études, de procédure, d'enquête publique, d'enquête environnementale... Enfin ça va quoi ! On était arrivé au bout et, une fois encore, sans aucune réserve ! C'est la première fois que je vois ça ! À un moment donné, dans la vie, il faut savoir ce que l'on veut !

Comptez sur moi, oui, mais essayez de compter sur vos amis avant. Vous savez, cela ne m'étonne pas ; le proverbe dit : gardez-moi de mes amis, je m'occupe de mes ennemis. Vous auriez dû l'avoir en tête.

M. Timotéo.- Le Département du Val-de-Marne devrait aussi savoir ce qu'il veut.

M. le Président.- Le Département du Val-de-Marne ne veut pas payer pour faire des travaux dans deux Communes qui n'en veulent pas.

M. Timotéo.- Ce n'est pas son territoire ?

M. le Président.- Si, mais les deux Communes n'en veulent pas et il n'a pas de sous, il faut qu'il fasse 80 M€ d'économies ! Les deux Maires n'en veulent pas ; pourquoi voulez-vous qu'il les force et qu'il dépense 20 M€ ?! À un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut et vos amis auraient dû le savoir.

Je mets donc ce rapport aux voix pour le fait qu'on ait pris acte.

C'est l'unanimité pour la prise d'acte, on en est donc d'accord.

Rapport n° 24.91 – RD 910 – Chaville – Indemnisation, acquisition et cession de parcelles.

On passe au rapport 24.91 : il s'agit de la RD 910 concernant Chaville, l'indemnisation, l'acquisition et la cession de parcelles.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.92 – RD 907 – Marnes-la-Coquette – Acquisition d'une parcelle.

Rapport 24.92 : il s'agit de la RD 907, de l'acquisition d'une parcelle à Marnes-la-Coquette.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.93 – Levallois-Perret – Cession de parcelles.

Sur le rapport 24.93, des cessions de parcelles à Levallois-Perret, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.94 – Syndicat mixte ouvert – Seine et Yvelines Voirie – Désignation.

Rapport 24.94 : il s'agit de la création du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines pour la voirie.

Nous devons désigner deux titulaires et deux suppléants.

Je vous propose, en tant que titulaire, Monsieur Courtès, et, en suppléant, Monsieur Franchi.

Pour le deuxième titulaire et le deuxième suppléant, je ne tourne vers l'Opposition : on vous propose un poste, je ne sais pas qui vous voulez désigner en tant que titulaire et en tant que suppléant.

M. Datcharry.- On a envoyé un message, mais on va vous l'annoncer officiellement : je suis candidat avec Joachim comme suppléant.

M. le Président.- Donc M. Timotéo suppléant et M. Datcharry titulaire.

Je mets aux voix cette délibération et ces désignations :

- Monsieur Courtès et Monsieur Datcharry titulaires ;
- Monsieur Franchi et Monsieur Timotéo suppléants.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 24.117 – Financement des EAJE – Retrait et modification.

Nous passons au rapport suivant, avec le financement des EAJE, retrait et modification du règlement.

J'ai une inscrite : Madame Mouaddine.

Mme Mouaddine (hors micro).- Non.

M. le Président.- Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.95 – Compte-rendu FSL du 1^{er} trimestre 2024.

Sur le rapport 24.95, le compte-rendu du premier trimestre du FSL, j'ai une inscrite : Madame Cillières.

Mme Cillières.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous avons à travers ce rapport le bilan des aides du FSL pour le premier trimestre 2024.

D'après les chiffres, on n'arrive encore pas à revenir au niveau des aides accordées avant la reprise en gestion directe par le Département de ce dispositif en 2016, mais on ne peut que constater collectivement que cet élargissement et cet assouplissement des critères d'éligibilité obtenus de haute lutte en 2020 portent leurs fruits et c'est tant mieux.

Le nombre d'aides accordées, ainsi que le nombre de demandes, au premier trimestre 2024 est en augmentation par rapport aux premiers trimestres des années précédentes.

Cependant, et c'est là-dessus que je souhaite attirer notre vigilance ce matin : tout en constatant cette augmentation globale, elle est surtout due au FSL Maintien, les chiffres du FSL Accès ne peuvent que nous inquiéter en parallèle.

Les demandes de FSL Accès sont, en effet, en baisse de 21 % par rapport à la même période sur 2023 et environ de 13 % par rapport au dernier trimestre.

En comparant sur la même période de 2023, l'augmentation des aides accordées au titre du FSL Accès est vraiment très faible par rapport à celles du FSL Maintien.

Nous connaissons toutes et tous, ici, la situation économique et sociale qui impacte en premier lieu, et fortement, celles et ceux qui sont déjà fragilisés. Nous le savons. Les besoins dans notre département ne baissent pas, bien au contraire.

Et les chiffres en baisse de demandes de FSL Accès viennent confirmer une situation du logement en France, en Ile-de-France et dans notre département dramatique, avec un tassement important des rotations dans les logements, une liste de ménages en attente d'un logement qui ne fait que s'allonger, un accès à la propriété rendu de plus en plus difficile avec la crise bancaire et un nombre de nouveaux logements sociaux construits chaque année trop faible.

La sonnette d'alarme est tirée depuis longtemps. Plus qu'une urgence, la construction de nouveaux logements sociaux à la hauteur des besoins est indispensable.

À toutes les échelles, nous l'avons déjà dit ici, nous pouvons et devons agir et nous pouvons le faire aussi à notre échelle départementale.

Mon propos est loin d'être idéologique, et pour le démontrer, je me permettrai de m'appuyer, une fois n'est pas coutume, sur des éléments indiqués par Monsieur le Préfet dans sa note transmise à l'Association des Maires des Hauts-de-Seine à l'occasion de leur dernière Assemblée générale le 12 juin dernier ; je le cite :

« La production de logements dans les Hauts-de-Seine est une priorité absolue. Elle se confirme au vu de la baisse de -53 % de production de logements sur les douze derniers mois dans les Hauts-de-Seine.

En 2023, seuls six mille trois cent quarante-cinq logements ont été mis en chantier dans le département contre plus de neuf mille en 2022. En parallèle, la production annuelle de logements sociaux est de deux mille cinq cents en moyenne, ce qui reste quantitativement insuffisant pour réduire le déficit sur le département.

Dans un contexte – et je finis – où la demande de logement n’a jamais été aussi importante, comme peut en témoigner la demande de logement social avec une attribution pour onze demandes en 2023, la situation est d’autant plus préoccupante qu’elle risque d’avoir des répercussions sur les dynamiques démographiques des communes » et je m’arrête là.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur le FSL – puisque c’est le sujet ici, ce n’est pas la politique du logement dans sa globalité–, je ne vois pas où vous voyez une baisse, puisque l’aide à l’Accès a augmenté de 21 %. Nous avons au quatrième trimestre 2023 neuf cent dix aides accordées, nous en avons mille quatre-vingt-onze, et au troisième trimestre 2023, il y en avait neuf cent quatre-vingt-deux, donc il n’y a pas de baisse, il y a une augmentation.

L’augmentation est plus faible pour le Maintien, mais là aussi, il y a une augmentation, de l’ordre de 6 %, puisque nous avons au troisième trimestre cinq cent cinquante-neuf aides accordées, au quatrième trimestre cinq cent quatre-vingt-seize, et là, une forte augmentation, puisqu’au premier trimestre 2024, sept cent soixante-deux.

Il y a donc augmentation dans les deux cas, il n’y a pas de baisse, ni dans l’un ni dans l’autre, la hausse étant effectivement, en pourcentage, plus élevée pour l’Accès que pour le Maintien.

On voit donc bien l’efficacité du système : on avait constaté ensemble une hausse très importante dans les années 2021-2022 après le changement de règlement, puis un tassement, voire une baisse sur l’année 2023, on voit bien qu’au premier trimestre 2024, apparemment, cela repart à la hausse. C’est sûrement le fruit aussi du travail qui a été exécuté par les services auprès, à la fois de nos SST, mais aussi des CCAS, des bailleurs, pour bien réexpliquer le système et leur dire de le mettre en place le plus rapidement possible, parce qu’on ne fait pas tout seul, il faut que les dossiers nous remontent, et je crois que ce travail, nous l’avons d’ailleurs évoqué en séance, montre son efficacité.

Sur le logement, on ne va pas refaire le débat, on en a déjà parlé quelques fois. Nous n'allons pas nous prononcer sur le sujet ici, on n'est pas à l'Assemblée nationale ni au Sénat, Monsieur Ouzoulias, nous n'écrivons pas les lois. Pour autant, il me semble que la baisse en proportion de construction de logements sociaux est moindre que la baisse de construction de logements privés, et de logements tout court. C'est la conjoncture, les taux d'intérêt, entre autres, qui étaient élevés, et donc la non-possibilité pour beaucoup de nos concitoyens du recours à l'emprunt bancaire. Cela joue effectivement aussi, indirectement, sur le social, parce que dans certaines communes, on ne peut construire du social qu'à travers des VEFA avec un mélange de privé. Cela est vrai en particulier dans les zones où le foncier est très cher ; si vous n'avez pas ce mélange privé/social, cela ne passe pas en termes financiers. Comme vous n'avez plus de privé qui se construit, vous n'avez pas non plus dans ces communes de social, ce qui est embêtant, parce qu'en plus, ce sont des villes où, a priori, vu le pourcentage de logements sociaux, il doit y avoir un rattrapage, et comme le privé ne sort pas, le rattrapage ne se fait pas non plus au rythme souhaité par leurs Maires.

J'espère, et je pense que nous pouvons tous espérer qu'il y ait une relance du logement qui touche l'ensemble de nos concitoyens et pas uniquement ceux qui ont accès au logement social, mais, une fois encore, ce ne sont pas des mesures individuelles que peut prendre le Département. En ce qui nous concerne, je crois que nous faisons beaucoup en termes de subventionnement pour la création de logements, en particulier de logements sociaux, que ce soit par rapport aux aides directes en financement auprès des organismes HLM, par ce que nous avons mis en place par Quartiers d'avenir et par les aides que nous avons apportées à notre propre office, 70 M€, pour qu'il construise des logements sociaux supplémentaires. Nous faisons de notre côté tout ce que nous pouvons, mais après, les taux bancaires ne dépendent pas de notre politique départementale et la politique du logement relève du domaine législatif. Nous ne sommes pas la Majorité de l'Assemblée nationale et je ne sais pas ce qui sortira, d'ailleurs, dans les semaines qui viennent et ce qui pourra sortir comme texte sur le logement ou pas.

Oui ?

Mme Cillières.- Je voulais juste vous préciser que sur les baisses, j'alertais sur la baisse du nombre de demandes réceptionnées et ce qu'elle donne à voir, pas sur le coût financier pour le Département et le nombre d'aides accordées qui sont effectivement en augmentation, mais sur le nombre de demandes réceptionnées par les services départementaux.

Et je vous dirai que sur le foncier, je partage : il faut légiférer pour empêcher la spéculation.

M. le Président.- Une fois encore, la baisse que vous signalez sur les demandes n'est pas significative, si je peux me permettre. Ce qui compte, ce sont les aides accordées, et même s'il y a eu moins de demandes, on a eu plus d'aides accordées, ce qui veut dire qu'avant, il y avait peut-être plus de demandes, mais provenant de gens qui n'y avaient pas droit ou alors les dossiers étaient mal faits ou incomplets, je ne sais pas. Ce qui compte, c'est l'aide accordée. Or, concernant l'aide accordée, on passe d'un global, si je mets Accès et Maintien, de mille cinq cent quarante et un au troisième trimestre 2023 à mille cinq cent six au quatrième trimestre 2023, il y a eu une petite baisse globale, et on passe à mille huit cent cinquante-trois au premier trimestre, donc ce qui compte, ce sont les aides accordées, pas les demandes. Si les demandes sont faites et que les gens n'y ont pas droit ou qu'elles sont mal faites, il peut y avoir beaucoup de demandes, mais ce qui compte, c'est ce qui est vraiment accordé, et là, on constate une hausse qui n'est pas négligeable en passant de mille cinq cent six à mille huit cent cinquante-trois, trois cents dossiers de plus ont été accordés.

Je mets aux voix ce compte rendu.

Il s'agit de prendre acte.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

Rapport n° 24.96 – Groupement d'intérêt public Activity' – Convention de partenariat 2024-2026.

Nous passons au rapport 24.96 ; il s'agit du groupement d'intérêt public Activity', la convention de partenariat pour 2024-2026.

J'ai deux intervenants : Madame Mouaddine et Monsieur Timotéo.

Madame Mouaddine ?

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues, nous nous abstiendrons sur ce rapport, qui propose le renouvellement de la convention avec le GIP Activity' en matière d'insertion professionnelle.

La lutte contre l'exclusion socio-professionnelle ainsi que le soutien aux allocataires du RSA pour accéder notamment à des formations de qualité et à des conditions d'emploi dignes et durables sont des préoccupations fortes de notre groupe.

Nous sommes par là même favorables à un certain nombre d'actions d'accompagnement évoquées ici, comme celles qui touchent notamment aux publics les plus éloignés de l'emploi, à l'aide à la mobilité ou encore à celles développées en lien avec l'économie sociale et solidaire.

Pour autant, lors du Conseil d'administration de l'EPI 78/92 le mois dernier, il nous a aussi été précisé que l'agence Activity' s'engagerait notamment dans la mise en œuvre de la réforme de l'accompagnement des allocataires du RSA.

Nous l'avons déjà dit, nous sommes en opposition totale à cette réforme décidée l'an dernier, et plus largement en opposition avec la loi dite « pour le plein-emploi », fort mal nommée, et qui fut d'ailleurs soutenue par les parlementaires de Droite.

Comme l'ont souligné les syndicats de salariés, dans un contexte d'explosion de la pauvreté et de hausse de la fréquentation des associations caritatives, ces mesures infligent une triple peine aux allocataires du RSA : à la fois être pauvres, être stigmatisés et être obligés de travailler gratuitement, ceci alors même que 34 % des foyers éligibles au RSA n'ont pas recours à ce droit et que ce sont bien davantage les politiques de libéralisation du marché de l'emploi et de destruction des services publics qui sont à mettre en cause dans les difficultés d'accès à l'emploi aujourd'hui.

Rappelons, en outre, que 11 % des allocataires du RSA ont plus de soixante ans, un phénomène qui va encore s'aggraver avec la réforme des retraites imposée l'an dernier.

Enfin, nous ne savons ce qu'il adviendra après les élections législatives des mesures de cette loi dite « plein-emploi ».

Nous faisons, bien sûr, le vœu qu'un nouveau Gouvernement, porté notamment sur les forces du progrès social, abroge au plus vite ces réformes délétères.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux d'abord débiter mon intervention en précisant tout de suite que notre groupe ne votera pas ce rapport, comme il n'avait pas, d'ailleurs, voté celui de 2020 :

- d'une part, parce que nous avons une véritable divergence sur la nature même de l'outil qui porte la politique départementale d'insertion ;
- et d'autre part, nous continuons d'avoir la conviction que le niveau de financement de cette même politique n'est pas à la hauteur.

Quelques remarques sur le premier point tout d'abord : celui de l'outil.

Depuis la création de ce GIP, nous n'avons cessé d'interroger son efficacité pour traiter de ce qui doit être sa principale mission : ramener vers l'emploi les bénéficiaires du RSA, sachant que pour beaucoup, l'accès direct à l'emploi n'est pas, évidemment, immédiatement atteignable pour tous, à cause notamment de freins à l'employabilité dont ils sont victimes, qu'il s'agisse de problèmes de santé, de logement, ou encore de mobilité, etc.

Nous continuons donc de nous interroger sur l'efficacité de ce GIP, d'autant qu'aucun document complet ne nous a été présenté, nous permettant d'évaluer véritablement les résultats obtenus, notamment dans la mise en œuvre du Programme départemental d'insertion, et ce ne sont pas les dix pages en papier glacé qui sont posées ce matin sur nos tables qui nous permettent de réellement évaluer cet aspect-là. Je rappelle d'ailleurs que ce même rapport, l'an dernier, était trois fois plus épais. Passons...

Pour venir, donc, sur cette efficacité, sur cet aspect, il est prévu à l'article 7 dans la convention de partenariat entre le GIP et le Département – comme d'ailleurs dans la précédente convention, je crois –, un engagement de procéder à une évaluation d'impact des actions. Cette évaluation d'impact, je crois qu'à ce jour, nous l'attendons toujours, elle n'est jamais venue, et donc, pour la suite, on s'interroge vraiment, car tout ceci doit normalement s'inscrire dans une véritable réflexion sur les enjeux d'une politique d'insertion dont on a encore du mal à discerner les contours et qui ne se résume pas aux seuls ajustements des compétences des demandeurs d'emploi aux besoins du marché.

Sur ce point, et je rejoins ma collègue, il faut inlassablement déconstruire et condamner le fantasme ambiant du chômeur fainéant, celui qui n'a qu'à traverser la rue pour bosser, fantasme toujours sous-jacent à cette obligation d'activité imposée aux bénéficiaires du RSA par la loi de décembre dernier.

Je rappelle ici pour mémoire que le nombre réellement d'emplois vacants en France aujourd'hui est de deux cent cinquante mille, et qu'en face, nous avons 1,8 à 1,9 million de bénéficiaires du RSA.

J'en viens donc très rapidement au second point que je voulais aborder : celui du financement. 3 M€ pour 2024, soit une baisse de 400 k€ par rapport à 2023, une remarque qu'on vous avait déjà faite au débat d'orientations budgétaires et au budget précédemment. Évidemment, nous ne comprenons pas comment cette somme peut rester à ce niveau avec toujours trente mille bénéficiaires du RSA dans notre département, et même si, au travers du GIP, on peut arguer que la mutualisation, le développement d'actions communes, permet de faire quelques économies d'échelle, pour moi, 3 M€ divisés par trente mille bénéficiaires du RSA, cela fait une moyenne de 100 € par foyer ; pour un accompagnement vers l'emploi et une politique d'insertion, cela me paraît quand même un peu léger. J'entends que dans cette somme, il n'y a pas l'accompagnement qui peut être fait au travers des PLIE ou de deux ou trois autres actions particulières sur la question de l'insertion, mais même si on somme tout cela, on est bien loin de ce que pourrait être une politique ambitieuse en la matière.

Et s'il s'agit, justement, d'accompagner de façon renouvelée et intensive le retour à l'emploi de 100 % des bénéficiaires du RSA du territoire comme le prévoit la loi de décembre dernier, comment peut-on le faire à financement égal, à moins de privilégier uniquement la frange des bénéficiaires du RSA la plus proche de l'emploi ? Je ne sais pas si c'est l'option qui est prise, mais c'est celle qui transparaît très certainement de la proposition qui est faite. Donc un niveau de financement insuffisant si, en plus, doivent être mises en place les fameuses quinze heures d'activité obligatoires, obligation que, évidemment, nous continuons de dénoncer.

Là encore, nous avons du mal à voir quels seront les nouveaux moyens qui seront déployés pour atteindre les objectifs. Alors que dans certains départements – je n'en cite aucun, mais je vous laisse aller regarder lesquels ils peuvent être dans une proximité géographique pas trop éloignée –, on a pu annoncer des recrutements massifs de conseillers et de conseillères chargés du suivi des allocataires pour justement accompagner

vers l'emploi ces bénéficiaires, on a pu annoncer des augmentations importantes du nombre de places dans les actions d'insertion, ici, dans les Hauts-de-Seine, on ne sait pas trop ce qu'on va faire, très clairement.

Or, pour répondre aux enjeux de l'insertion, il faut renforcer les moyens d'accompagnement et lutter – cela a été dit – contre le non-recours, deux aspects qui restent largement sous-estimés dans les champs du conventionnement qui est proposé ce matin.

Je vous remercie.

M. le Président.- D'abord, quelques réponses, Madame Mouaddine, sur la loi. Vous ne voterez pas parce que vous êtes contre la loi, très bien, j'en prends acte, mais on ne peut pas en vouloir à l'organisme Activity', la loi s'applique. Après, qu'elle ne vous convienne pas, c'est un fait, je veux bien l'admettre, mais la loi s'applique, jusqu'à preuve du contraire, et donc je vois mal comment un organisme d'insertion pourrait ne pas appliquer la loi.

Monsieur Timotéo, dans ce que vous dites, ce n'est pas très bien, surtout au début, de dire que vous n'avez pas eu et que vous n'êtes pas au courant. Il y a peu de temps, et vous étiez présent, nous avons eu un Conseil de l'EPI et, justement, il y a eu la présentation et le bilan fait par Activity'. Cette présentation a été faite à l'Assemblée départementale mais également à celle des Yvelines, puisque l'EPI regroupe les deux Conseils départementaux, donc vous avez eu tout le détail de ce qui a été fait pendant l'année écoulée. Je ne sais pas si vous étiez là ou pas, mais en tous les cas, il est faux de dire que vous n'avez pas eu de compte-rendu. Même si vous n'y étiez pas, vous pouviez d'ailleurs vous tenir au courant.

Par ailleurs, le travail qui est fait est excellent, tout le monde, d'ailleurs, lorsque nous avons évoqué le bilan lors de l'EPI, me semble-t-il, et sur tous les bancs, en a convenu. Nous avons un bon taux – si on peut le dire ainsi – de placements, un des plus élevés, et nous poursuivons dans cette voie.

Si nous avons baissé cette subvention qui s'élève à 3M€, un montant qui vous semble faible, c'est tout simplement parce qu'il y avait des excédents importants. Il ne s'agit pas d'avoir des excédents, l'essentiel, effectivement, est de mener des actions pour arriver à placer, ce qui est le cas, et avec de très bons résultats. Nous avons effectivement un peu diminué la subvention, puisque nous avons constaté qu'il y avait, malgré les excellents résultats, des excédents.

Je vous trouve là un peu dur vis-à-vis de cet organisme qui, une fois encore, a des résultats, mais je ne sais pas si Madame Tilly veut rentrer dans le détail en vous donnant des chiffres. Je crois qu'on a de l'ordre de 30 % de gens qui sont en CDI alors qu'ils faisaient partie des publics les plus éloignés, il faut le dire aussi. Nous ne sommes pas les seuls à nous occuper de ceux-là, il y a aussi France Travail et tout l'écosystème, mais nous, avec Activity', nous nous occupons des gens qui sont le plus éloignés de l'emploi, donc ce n'est pas le même travail que quelqu'un qui a perdu un emploi et qui en retrouvent un au bout simplement de quelques mois. Là, ce sont des gens qui sont vraiment très très éloignés du monde du travail, et on est au moins à 30 % de personnes qui ont obtenu un CDI.

Mme Tilly.- Simplement quelques petits éléments, mais merci, Monsieur le Président, parce que, effectivement, vous avez bien redonné un peu le cadre, cette préoccupation dont vous parliez est la nôtre aussi, et c'est une préoccupation forte, bien sûr, que de lutter contre l'exclusion et de travailler sur l'insertion et l'emploi ; c'est une priorité de tous les jours, avec un fichier de plus de trente mille BRSA, il est important de les accompagner et, comme vous le disiez, ce sont bien évidemment des BRSA éloignés de l'emploi.

Le fait que ce soit une préoccupation est la raison pour laquelle nous nous dotons d'un opérateur, puisque c'est un sujet essentiel, sur lequel on ne lâchera pas, et l'opérateur est là, justement, pour travailler avec nous et nos services pour être encore plus présent, encore plus près.

Je vais vous donner un exemple, si vous ne comprenez pas tout à fait, Monsieur Timotéo, quelle est l'action de l'agence : c'est notamment, sur notre territoire des Hauts-de-Seine, d'avoir ce qu'on appelle des « pôles d'orientation », et ils sont expliqués sur le site d'Activity', avec la possibilité de sourcer, de former, de sensibiliser au plus près, parce que nous savons que ceux qui sont éloignés ont du mal à se déplacer, ne vont pas à dix kilomètres de là où ils habitent, il faut être au cœur des quartiers, là où ils vivent.

Nous avons une action menée avec Nanterre le 25 juin dernier qui devait rassembler plus de quatre cents BRSA qui ont été ciblés, sourcés, parce que nous faisons un travail de dentelle avec l'opérateur, c'est-à-dire que pour bien connaître les attentes et les demandes de nos concitoyens, il faut effectivement bien les connaître. Nous n'avons malheureusement pas pu le faire le 25 juin à cause des élections, mais je vous invite, Monsieur Timotéo, à nous retrouver le 17 septembre sur la Salle des Congrès, avec quatre

cents BRSA qui ont été convoqués, avec toute une organisation faite par l'opérateur pour suivre, mais vraiment main dans la main avec les personnes que nous aurons ressourcées, pour les accompagner sur les différents métiers que nous proposons. Voilà quelques actions concrètes.

Si vous avez besoin de chiffres, n'hésitez pas, on n'a absolument rien à cacher, ils sont tout à fait accessibles. Si vous ne les trouvez pas, envoyez-moi un mail et je vous les expliquerai, mais je regrette que vous n'ayez pas été là notamment au dernier Conseil de l'EPS, parce que, justement, il y a eu effectivement toute une explication sur ce projet de notre opérateur, et en tout cas, je pourrai vous le faire rencontrer si vous avez besoin.

M. le Président.- Je mets donc...

Oui ?

M. Timotéo.- Je ne veux pas prolonger le débat... Je suis sur le site internet ; le pôle orientation, il n'y a rien sur les Hauts-de-Seine...

Mme Tilly.- Ils vont être lancés, donc...

M. Timotéo.- Il n'y a rien sur les Hauts-de-Seine, donc je cherche l'information...

Mme Tilly.- Eh bien, venez le 17 septembre !

M. Timotéo.- ... je consulte, il n'y a strictement rien.

Mme Tilly.- Eh bien, nous allons le remettre à jour, mais en tout cas, je vous invite à venir le 17 septembre – ce n'est pas du virtuel, ce dont je vous parle, c'est du réel – à la Salle des Congrès.

M. Timotéo (hors micro).- On me dit d'aller sur le site internet, je vais sur le site internet.

M. le Président.- Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Le groupe de Monsieur Timotéo.

Abstention ?

Le groupe de Monsieur Datcharry.

La Majorité est pour.

**Rapport n° 24.118 – Subvention d’investissement – Maison de répit –
Boulogne-Billancourt.**

On passe au rapport 24.118 : il s’agit d’une subvention d’investissement pour la Maison de répit de Boulogne-Billancourt.

Je n’ai pas d’inscrit.

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l’unanimité.

On peut se féliciter, Monsieur le Maire de Boulogne, de cette opération, qui sera – non pas la seule dans notre pays car cela existe déjà à Lyon, je crois – la seule maison de répit en Ile-de-France et la deuxième en France, qui s’adresse à la fois à des gens qui ont des problèmes mais aussi et surtout aux aidants, pour qu’ils puissent se reposer. Nous pouvons nous féliciter d’avoir réussi cette opération dans les Hauts-de-Seine, une opération qui servira aux habitants de l’ensemble de l’Ile-de-France.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport n° 24.119 – Conseil départemental de l’accès au droit des Hauts-de-Seine – Participation financière au titre de l’année 2024.

Rapport 24.119 : le Conseil départemental de l’accès au droit des Hauts-de-Seine, une participation financière.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Rapport n° 24.97 – Commune de Vaucresson – Contrat de développement Département-Ville – 2024-2026.

Rapport 24.97 : il s'agit du contrat de développement Département-Ville 2024-2026 concernant la Commune de Vaucresson.

Je n'ai pas d'inscrit.

Comme d'habitude, l'Opposition ne prend pas part au vote.

La Majorité est pour.

Rapport n° 24.98 – Commune de Garches – Contrat de développement Département-Ville – 2024-2026.

Rapport 24.98 : contrat de développement Département-Ville pour 2024-2026 également, mais cette fois-ci, concernant la Commune de Garches.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : l'Opposition ne prend pas part au vote et la Majorité est pour.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n° 24.99 – Politique de la ville – Contrats « Engagements Quartiers 2030 » et avenants aux contrats de développement Département-Ville.

Sur le rapport 24.99, concernant la Politique de la ville, les contrats « Engagements Quartiers 2030 », les avenants aux contrats de développement Département-Ville, j'ai deux inscrites : Madame Cillières et Madame Barthélémy-Ruiz.

Madame Cillières ?

Mme Cillières. - Merci.

Monsieur Le Président, chers collègues, la Politique de la ville a été créée pour réduire les inégalités et les fractures sociales, économiques et territoriales.

Les contrats de ville sont des documents sur lesquels l'ensemble des institutions s'engage pour mettre en œuvre un plan d'action qui améliore les conditions de vie des habitants des quartiers classés « prioritaires ».

Les actions menées sont, dans ces quartiers, indispensables. Cependant, les financements ne sont pas à la hauteur des enjeux.

D'ailleurs, il y a peu, quelques années, en 2017, l'enjeu de la Politique de la ville et des près de cinq millions d'habitants a été remis sur le devant de la scène grâce à la mobilisation de nombreux élus, associations et partenaires qui ont répondu à l'Appel dit « de Grigny », qui exigeait, à juste titre, de la part de l'État, des moyens à la hauteur des besoins.

Malgré les effets d'annonce, le Gouvernement n'a pas été au rendez-vous, les financements se réduisent et les périmètres aussi.

L'actuel gouvernement a, d'ailleurs, procédé à plusieurs changements sur les nouveaux contrats de ville arrivant à échéance et appelés aujourd'hui contrats « Engagements Quartiers 2030 ». Il a aussi revu la carte de la géographie prioritaire à la baisse.

Pour ce qui concerne la Ville de Bagneux, notre précédent contrat de Ville 2015-2023 regroupait trois quartiers de Bagneux : La Cité des Musiciens (Pierre Plate), Les Tertres Cuverons et le quartier de l'Abbé Grégoire Mirabeau.

Par décret, une cartographie amputée nous est imposée, qui ne prend pas en compte la réalité de notre ville. Des trois quartiers initiaux, deux sont maintenus. Un troisième est créé, dit « des Blagis », intercommunal, qui regroupe Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux, dont, pour Bagneux, une partie des Tertres Cuverons qui était déjà classée Politique de la ville dans l'ancienne cartographie.

Ainsi, il revient à notre Assemblée d'adopter des avenants au contrat de développement Département-Ville sur le soutien financier du Département aux actions menées dans les quartiers prioritaires en prenant en compte cette nouvelle cartographie.

Cette diminution qui avait été présentée aux services de Bagneux il y a un mois ferait passer les financements de 280 k€ environ pour 2023 à 182 k€ pour 2024, baisse justifiée par la baisse de population liée à cette nouvelle géographie.

Alors oui, le nombre d'habitants baisse.

Cependant, il nous semble que cela ne peut pas être le seul critère pour déterminer les fonds destinés aux actions dans ces quartiers. Les habitants des quartiers prioritaires font, en effet, face à de multiples difficultés, nécessitant plutôt un soutien accru

de toutes les institutions et associations. Le contexte national de crise économique et sociale renforce cette nécessité. Ces conditions exigent une mobilisation renforcée des pouvoirs publics et des moyens adaptés.

Ces quartiers, vous les connaissez bien, Monsieur le Président. Vous êtes engagé avec nous pour que les deux projets de rénovation urbaine en cours soient des réussites. Dans le cadre du dispositif « Quartier d'avenir Hauts-de-Seine », vous avez mobilisé presque 13 M€ d'investissement pour accompagner comme il se doit les transformations de l'Abbé Grégoire Mirabeau et de la Cité des Musiciens.

Il serait incohérent de réduire le soutien financier nécessaire à la pérennité des actions locales, alors que vous êtes engagé avec le Département dans l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Aussi, j'insiste, Monsieur le Président, sur la nécessité de ne pas adopter aujourd'hui les avenants proposés.

Cette décision de baisse drastique pour Bagneux est prise dans un calendrier très serré, sans par ailleurs attendre les nouvelles données du recensement 2024, qu'on attend encore, qui vont arriver peut-être un jour, bientôt. Elle va mettre en péril le plan d'action qui est déjà largement engagé au regard du mois dans lequel on est, juillet, avec les partenaires et acteurs locaux.

De plus, concernant l'enveloppe allouée par habitant, nous souhaitons que le ratio par habitant pour Bagneux dans le nouveau quartier des Blagis soit revu, puisqu'il ne s'agit en réalité pas d'un nouveau Quartier Politique de la Ville, je le disais, la partie de Bagneux dans ce quartier intercommunal étant déjà classée en QPV auparavant sur le périmètre des Tertres Cuverons.

Aussi, Monsieur le Président, au vu de cet ensemble d'éléments sur lequel je viens d'intervenir, je souhaite aujourd'hui que ce point de notre ordre du jour puisse être retiré et que nos échanges puissent être poursuivis, et notamment avec la Maire de Bagneux qui vous a écrit en ce sens.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci.

Madame Barthélémy-Ruiz ?

Mme Barthélémy-Ruiz.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais alléger une partie de l'intervention que je comptais faire, parce que Madame Cillières, en préambule, a rappelé ce qu'étaient les grands objectifs de la Politique de la ville et que nous partageons un point, alors pas dans le détail, parce que je ne connais pas trop la situation à Bagneux, mais en tout cas, nous partageons le souci qu'il y ait un maintien, voire une augmentation du niveau de soutien financier dans un certain nombre de cas.

Je voulais souligner d'autres points.

D'abord, la qualité des documents qui nous ont été fournis, parce que, vraiment, c'était très intéressant à lire, très détaillé et, justement, nous vivons chacun, en tant que Conseillers départementaux, sur un territoire, mais grâce à ce document, on se rend compte vraiment des disparités qu'il peut y avoir d'un point à l'autre et aussi des objectifs que chacun se donne sur son propre territoire.

On voit que le contenu de la Politique de la ville – ce qui est très intéressant aussi et bien expliqué – a été renouvelé en tenant compte de ce qui s'est fait dans les huit dernières années et qu'il y a eu plus récemment des consultations des habitants, et cela, bien évidemment, on ne peut que s'en réjouir et se féliciter en même temps de la collaboration efficace qu'il y a au niveau, maintenant, de ces nouveaux Quartier d'avenir 2030 entre l'État et les différents niveaux de collectivités (départements, interco et collectivités locales).

Sur l'aspect des Quartiers en Politique de la Ville, effectivement, il y a une petite baisse, puisqu'on passe de vingt et un quartiers à dix-neuf. Il est souligné dans le document qu'il y a un taux de pauvreté qui s'est un peu atténué, mais, évidemment, c'est quelque chose qui n'est pas vrai sur la totalité du territoire, donc on note bien les disparités.

Parmi les points d'attention, il y a des priorités ; on sait bien que ces priorités ont été fixées au niveau national, et donc que le Département n'a pas d'intervention sur ce fait, mais en tout cas, pour ce qui concerne les Quartiers d'avenir 2030 et les avenants aux différents CDDV, on voit qu'il y a eu trois nouveaux contrats.

Pour celui que je connais mieux, Boucle Nord de Seine, nous nous félicitons à Colombes du fait qu'il y ait un petit ensemble d'immeubles qui est face à la Cité des Musiciens, elle-même gérée par Hauts-de-Seine Habitat, ce petit ensemble d'immeubles s'appelle Audra et il touche le stade Yves du Manoir ; nous nous félicitons qu'il ait été ajouté, puisqu'il faisait l'objet d'une forte demande des habitants depuis très longtemps, ce

découpage qui est fait au niveau national n'en tenait pas compte et il est vrai qu'il y a un taux de pauvreté qui est, dans ce coin-là, de plus de deux fois la moyenne nationale, donc c'est heureux.

Les points d'attention qui restent, à notre sens, à conserver et peut-être à augmenter sont ceux qui sont en lien avec des types de publics, comme les personnes âgées, parce qu'autant dans le descriptif qui est fait, on insiste sur tout ce qui est prévu en direction des jeunes, en direction de l'insertion... Si on regarde, par exemple, le dernier baromètre de l'isolement des Petits Frères Des Pauvres – le dernier a été rédigé en 2021, on attend le suivant –, il commençait déjà à apparaître beaucoup la difficulté particulière des habitants âgés dans les Quartiers Politique de la Ville : ils sont très souvent les plus isolés socialement et ils sont éloignés des services publics de proximité, parfois parce qu'ils ne peuvent pas se déplacer pour y aller.

Il serait donc intéressant, nous semble-t-il, d'intégrer cette donnée aux contributions que le Département peut apporter dans les consultations qui sont faites pour ces Quartiers 2030 et peut-être d'augmenter tout ce qui est possible en « aller-vers », comme cela se fait sur d'autres secteurs, aller plus près encore des habitants concernés.

C'était surtout ce point que je souhaitais évoquer, avec un petit ajout qui serait heureux.

Sinon, nous nous demandions s'il était possible d'avoir un vote séparé entre ce qui était CDDV et le principe des Quartiers 2030, parce que, comme vous le savez, on a l'habitude dans le groupe de ne pas prendre part au vote pour les CDDV qui ne nous concernent pas, mais qu'on est évidemment très favorable à tout ce qui concerne les points généraux. Enfin bon, c'est vous qui voyez ce que l'on peut faire...

M. le Président.- Très bien !

Madame Barthélémy-Ruiz, je ne vais pas insister sur votre intervention, puisque, vous l'avez souligné, les documents sont de qualité. Il y a une petite baisse du nombre de quartiers, mais ce n'est pas nous qui faisons les périmètres, c'est l'État. Nous passons de vingt et un à dix-neuf, et vous vous êtes félicitée du rajout d'une partie de la ville de Colombes, donc, a priori, vous n'avez pas de remarque particulière à formuler.

En revanche, Madame Cillières en a fait, et elle, à l'inverse de Colombes, voit un quartier de Bagneux qui est supprimé.

Ce n'est pas une baisse de population. Comment avons-nous travaillé, Madame Cillières ?

Lorsqu'il n'y a pas eu de changement de quartier mais qu'il y a eu une petite baisse, c'est-à-dire que le quartier a été revu à epsilon, une, deux, trois rues, une révision créant une petite baisse de population, nous avons décidé de maintenir le montant de subvention.

Lorsqu'il y a des augmentations de population, et cela arrive dans certains quartiers, sans même qu'il y ait une modification de périmètre, nous avons augmenté les subventions.

En revanche, lorsqu'il y a retrait total du quartier dans son ensemble, effectivement, nous avons arrêté la subvention, et cela n'est pas nouveau. Cela a déjà été le cas, et vous avez pris l'exemple du quartier des Blagis : à une époque il en faisait partie, après il a été supprimé et il revient ; on en tient compte, c'est un nouveau « Quartier », Politique de la Ville, même s'il s'étend sur trois communes, qui est pris dans la programmation faite par l'État, et donc, nous allons le subventionner.

Deux villes ont un retrait total de quartier : Bagneux et Clichy ; elles sont deux dans ce cas-là.

Vous dites : « du coup, les populations, les difficultés, etc. », mais à partir du moment où le cadre a changé, on a toujours fait comme ça, on a toujours financé les QPV, et j'ai repris l'exemple des Blagis, il y avait, il n'y avait plus, donc je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, on ferait autrement, parce que cela veut dire qu'on peut financer à ce moment-là tous les Hauts-de-Seine, parce que toutes les Communes nous diront ou trouveront à nous dire que les choses ont évolué.

Il y a un périmètre, c'est la loi qui définit des QPV. Je crois que cela a été fait – si j'entends Madame Barthélémy-Ruiz – entre les services de l'État, la Préfète déléguée à l'égalité des chances et les Communes. Après, que Bagneux n'ait pas été entendue ou Clichy, on peut regarder, mais je crois qu'en fait, et cela a été dit aussi par Madame Barthélémy-Ruiz – c'est bien ou pas bien, mais peu importe, c'est comme ça, ce sont les faits –, c'est basé sur le taux de pauvreté des populations, donc de par ce critère, ces deux quartiers, effectivement, ne sont plus classés dans le périmètre.

Ce n'est pas, une fois encore, pour faire des économies, puisque, je vous l'ai dit, là où cela augmente, on augmente, et là où cela baisse à la marge, on n'a pas baissé, mais lorsqu'il y a retrait complet d'un quartier, je ne vois pas comment on peut continuer à financer.

Les périmètres retenus par l'État ont été, de mémoire, notifiés fin décembre 2023, le 28 décembre pour être exact. Donc depuis le 28 décembre, les Communes, et en particulier les deux dont le quartier a été retiré, pouvaient s'attendre à ce qu'il n'y ait plus de financement de l'État, et donc du Département. Pour autant, nos services ont pris contact avec vous, je crois, en avril-mai.

Mme Cillières (hors micro).- Oui.

M. le Président.- Voilà ! Vous pouvez nous dire, et c'est ce que vous nous dites un peu : « Oui, mais on avait prévu les actions. Du coup, on ne va pas arrêter en plein milieu de l'année, etc. C'est un peu brutal ».

C'est simple : je veux bien qu'on reporte l'application à 2025, pour une raison très simple qui est que c'est vrai à la rigueur – même si vous pouviez anticiper, une fois encore, puisque vous le saviez depuis le 28 décembre, mais admettons que vous n'ayez pas anticipé, allez, on va être gentil, et que, donc, ces actions ont été mises en œuvre – que ne pas financer pourrait remettre en cause pour la fin de l'année. D'un autre côté, les Communes où on augmente ou qui ont des nouveaux Quartiers n'avaient pas, je suppose, prévu de nouvelles actions, puisque, en tous les cas, je n'ai pas reçu, j'ai regardé auprès des services, de dossier, donc pour elles, ce serait un effet d'aubaine, mais je ne veux pas mettre une mauvaise ambiance au sein de l'Opposition... *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

... parce que si je dis qu'on reporte à 2025, je reporte la totalité, cela veut dire que les Communes qui devaient voir une augmentation ne la verront qu'en 2025, pas en 2024, et c'est bien souvent des quartiers concernant des Villes d'Opposition.

Si vous acquiescez le fait du report en 2025, je suis prêt à le faire, donc je me retourne vers vous collectivement : pas de problème ?

Mme Mouaddine (hors micro).- Pouvons-nous faire une suspension ?

M. le Président.- On peut faire une suspension de séance si vous le voulez.
Je suspends la séance.

(La séance, suspendue à 11 heures 39, reprend à 11 heures 51.)

M. le Président.- On reprend la séance.

Je reviens vers les présidents de groupe.

Monsieur Timotéo, vous êtes d'accord pour un report d'application en 2025 ou non ?

M. Timotéo (hors micro).- On laisse Madame Cillières s'exprimer.

M. le Président.- Madame Cillières, si c'est vous qui parlez, allez-y !

Mme Cillières.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Je vous remercie en tout cas, Monsieur le Président, d'avoir fait une proposition face à, je le dis ici très solennellement, une situation très compliquée pour la Ville de Bagneux. Pour autant, je ne peux pas accepter quelque chose qui viendrait léser les autres Villes, qui ont, elles, des augmentations d'enveloppe, donc je ne vous propose pas de retenir cette proposition de retarder le fait d'avenanter à 2025.

Pour autant, Monsieur le Président, au regard de la situation particulière de Bagneux, encore une fois, que vous connaissez, vu qu'ensemble, on porte des projets de rénovation urbaine, il y a quand même un reliquat disponible dans ce que vous aviez prévu dans le budget pour les enveloppes « Politique de la ville » entre 2023 et 2024, donc j'en appelle vraiment à un geste de votre part pour venir en soutien de nos politiques menées au sein des QPV de Bagneux qui sont nombreuses et très engagées, puisqu'on est déjà à la moitié de l'année, et même l'été est engagé, et que si, oui, on connaissait le nouveau périmètre, on a quand même une bonne partie de l'ancien QPV des Tertres Cuverons qui est encore aujourd'hui en Politique de la ville et que tout cela aboutisse à 100 k€ n'était pas anticipé de cette manière.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je mets aux voix la première délibération qui concerne les contrats « Engagements Quartiers 2030 ».

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Sur la délibération n° 2, les contrats de développement Département-Villes, qui est contre ?

Abstention ?

Madame Cillières.

Le reste est pour.

Rapport n° 24.100 – Habitat social – Levallois-Perret – Châtenay-Malabry – Courbevoie.

On passe au rapport suivant, le 24.100, qui concerne l'habitat social avec trois délibérations concernant des aides à la création de logements locatifs sociaux.

La première délibération porte sur la création de logements sociaux à Levallois-Perret avec Logirep.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La deuxième : l'aide à la création de logements sociaux auprès de Hauts-de-Bievre Habitat concernant Châtenay-Malabry.

Je ne prends pas part au vote.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 3 : même chose concernant Rives-de-Seine Habitat sur Courbevoie.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 24.101 – Aides à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé.

Rapport 24.101 : il s'agit d'aides à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Rapport n° 24.102 – Prestations sociales en faveur des agents – Modification de la liste des bénéficiaires et conditions d'attribution.

Rapport 24.102 : des prestations sociales en faveur des agents ; il s'agit de modifier la liste des bénéficiaires et les conditions d'attribution.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

AFFAIRES EUROPÉENNES

Rapport n° 24.103 – Affaires européennes – Gestion déléguée du Fonds Social Européen Plus 2022-2027 – 1^{re} programmation.

Le rapport 24.103 concerne les affaires européennes, la gestion déléguée du Fonds Social Européen Plus pour les années 2022 à 2027, première programmation.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Rapport n° 24.104 – ERASMUS+ convention de subvention.

Sur rapport 24.104, j'ai deux inscrits, mais il est retiré pour la bonne et simple raison que nous n'avons pas reçu la convention de l'agence nationale ERASMUS+, donc nous délibérerons lorsque nous aurons reçu la convention, j'espère au mois de septembre ou octobre au plus tard.

Le rapport est donc retiré.

Mme Genthon.- Monsieur le Président, juste une question...

M. le Président.- Oui ?

Mme Genthon.- Entendu, il est retiré. Si nous avons des questions, pouvons-nous vous les envoyer par mail pour que vous puissiez répondre, parce que le rapport était vraiment très succinct ?

M. le Président.- Oui, d'accord...

Mme Genthon.- Merci.

M. le Président.- ... mais là, on n'en parle pas, puisqu'il est retiré.

ÉDUCATION – NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Rapport n° 24.105 – Collèges publics en cité scolaire – Aide sociale à la demi-pension – Tarification et convention – Année scolaire 2024-2025.

Rapport 24.105 : il s'agit de la tarification et du conventionnement pour l'année 2024-2025 concernant les collèges en cité scolaire pour l'aide sociale à la demi-pension.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.106 – Actions éducatives numériques et citoyennes – Collèges publics – Dotations en matériels et services numériques innovants.

Le rapport 24.106 concerne les actions éducatives numériques et citoyennes pour des dotations en matériels et services numériques innovants.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

SPORTS

Rapport n° 24.107 – Gala équestre et musical Galop baroque – Subvention de fonctionnement exceptionnelle.

Rapport 24.107 : il s'agit du gala équestre et musical « Galop baroque » pour une subvention de fonctionnement exceptionnelle.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

Rapport n° 24.108 – Musée du Grand Siècle – Prêt – musée de la Chartreuse de Douai (59).

Rapport 24.108 : un prêt au musée de la Chartreuse de Douai par le musée du Grand Siècle.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.109 – Musée départemental Albert-Kahn – Contrat de prêt – Exposition Natures vivantes – Bordeaux métropole.

Rapport 24.109 : il s'agit du musée départemental Albert-Kahn pour un contrat de prêt pour l'exposition « Natures vivantes » à Bordeaux Métropole.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.110 – Musée du domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvres – Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

Rapport 24.110 : il s'agit d'un prêt d'œuvres concernant la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire par le musée du domaine départemental de Sceaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.111 – Musée du domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvres – Exposition « *Trésors de banlieues* ».

Également un prêt d'œuvres pour l'exposition « Trésors de banlieues » par le musée départemental de Sceaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.112 – Maison de Chateaubriand – Prêts et concessions – Exposition « *Atala, 1801. Voyage illustré au cœur d'un roman* ».

Prêts et concessions pour l'exposition « *Atala, 1801. Voyage illustré au cœur d'un roman* » – Maison de Chateaubriand.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.113 – Maison de Chateaubriand – Convention d'occupation du domaine public – Centre d'action cinématographique Le Rex.

Toujours, pour le rapport 24.113, la Maison de Chateaubriand, pour une convention d'occupation du domaine public pour le Centre d'action cinématographique Le Rex.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.114 – Itinéraires d'éducation artistique et culturelle – 2024-2025.

Rapport 24.114 : il s'agit d'itinéraires d'éducation artistique et culturelle pour l'année 2024-2025.

J'ai une inscrite...

Mme Barthélémy-Ruiz (hors micro).- Je me retire.

M. le Président.- Donc je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.115 – Association Plus de Sons – Subvention pour le festival Rock-en-Seine.

Rapport 24.115 : il s'agit de l'association Plus de Sons, une subvention pour le festival Rock-en-Seine.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Nous en avons terminé avec les rapports et l'ordre du jour.

EXAMEN D'UNE QUESTION ORALE

Question orale posée par Monsieur Datcharry au nom du groupe Gauche citoyenne, communiste et républicaine relative au fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) des Hauts-de-Seine.

Pour autant, je l'avais indiqué, nous avons reçu une question orale du groupe de Monsieur Datcharry. Je vous donne donc la parole, Monsieur Datcharry, pour présenter cette question.

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues, la MDPH est un des rouages fondamentaux des politiques de solidarité de notre Département. Par ses missions en matière d'information, d'orientation, de reconnaissance et d'accès aux droits des personnes porteuses de handicap, elle est un lieu essentiel pour ces dernières et pour leurs proches.

Il faut, à ce titre, saluer le travail qu'accomplissent ses équipes pour répondre aux besoins des usagers, avec le traitement de près de quatre-vingt mille demandes annuelles.

Toutefois, plusieurs aspects du fonctionnement de la MDPH nécessitent une attention particulière de notre collectivité pour lui permettre de mieux remplir ses missions.

En effet, les usagers nous font régulièrement part de difficultés qu'ils rencontrent face au traitement de leurs demandes, particulièrement en matière de délais. De fait, des temps d'attente de dix mois, voire plus d'un an, pour obtenir une réponse ne sont pas rares.

Ceci est d'autant plus problématique s'agissant de publics en grande difficulté.

De même, si le dispositif de la caravane solidaire mis en place par le Département est une bonne initiative pour rapprocher les services sociaux des habitants, il est fort regrettable que les services de la MDPH en soient parfois absents, alors même que leur présence devrait être systématique.

Ce point pose la question d'une présence physique accrue de ces services sur l'ensemble du territoire départemental, sous la forme de permanences délocalisées, auxquelles ne peuvent totalement se substituer les dispositifs d'accueil numérique et de visioconférence, qui sont actuellement développés.

Ces problèmes témoignent de la situation de sous-effectif, toutes catégories de personnels confondues, à laquelle se trouve confrontée la MDPH et qui met en difficulté tant ses agents que ses usagers.

De toute évidence, un état des lieux détaillé sur les besoins en personnels de la MDPH et sur les mesures à mettre en œuvre pour mieux satisfaire les demandes de ses usagers est aujourd'hui indispensable.

Par conséquent, qu'entendez-vous faire, Monsieur le Président, pour répondre à ces enjeux qui touchent à la qualité et au développement de nos services publics départementaux en matière d'action sociale et de solidarité ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Madame Bergerol va vous répondre.

Mme Bergerol.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller départemental, mes chers collègues, attendez-vous à une réponse longue et détaillée, réponse qui a été présentée d'ailleurs en COMEX et en Commission plénière pour ceux d'entre vous qui y siègent.

Nous sommes malheureusement conscients des difficultés auxquelles la MDPH est confrontée et de leur impact sur la qualité du service rendu aux Altoséquanais qui la sollicitent – dont nous savons combien le quotidien peut être compliqué, et auxquels nous devons garantir l'accompagnement adapté auquel ils ont droit –, ainsi que sur les conditions de travail du personnel de la MDPH, dont je tiens à saluer, en notre nom à tous, l'engagement, le professionnalisme et le dévouement pour assurer, malgré tout, la mission essentielle d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation.

Le Président Siffredi s'est rendu sur place, le 4 avril dernier, pour échanger avec l'ensemble des agents sur ces difficultés et les mesures à prendre pour les surmonter, et je suis moi-même présente chaque semaine, aux côtés de la Directrice, Madame Tran, qui ne ménage ni son temps ni son énergie pour permettre le fonctionnement de la MDPH dans un contexte très contraint.

Les difficultés que nous rencontrons sont dues à deux phénomènes structurels :

- D'une part, une augmentation continue des demandes déposées auprès de la MDPH et une complexité de plus en plus grande des situations à évaluer. Par exemple, depuis le 1^{er} janvier 2023, les personnes atteintes d'une altération de fonction psychique, mentale, cognitive ou présentant des troubles du neurodéveloppement peuvent plus facilement accéder à la prestation de compensation du handicap dite « PCH » et la liste des activités permettant l'accès à la PCH et à l'aide humaine a été élargie avec la prise en compte du soutien à l'autonomie. C'est incontestablement une avancée en droit pour nos concitoyens, mais dans les faits, cela nécessite une expertise renforcée pour l'évaluation des demandes et entraîne une augmentation du volume de dossiers à traiter, notamment pour ce qui concerne les premières demandes, qui requièrent une durée de traitement plus longue qu'un renouvellement, et l'examen obligatoire par un médecin.

- Or, et c'est le deuxième phénomène structurel qui explique les difficultés de la MDPH, nous manquons de médecins. Certains sont partis à la retraite, d'autres en province, d'autres dans d'autres carrières. Ce n'est pas une situation spécifique aux Hauts-de-Seine, chacun le sait ici, nous en avons parlé à plusieurs reprises, et l'ensemble des collectivités sont malheureusement confrontées à cette pénurie. C'est là le cœur du problème : sur les cent vingt postes nécessaires pour le bon fonctionnement de la MDPH, cent un sont pourvus. Seuls dix-neuf postes sont actuellement vacants, mais sur ces dix-neuf postes, on compte sept médecins, dont le rôle est indispensable et primordial. La MDPH fonctionne donc actuellement avec six médecins évaluateurs et un psychiatre évaluateur – dont deux à temps partiel, 50 % pour l'un, 26 % pour l'autre –, il en faudrait deux fois plus. Je tiens à remercier aussi certains médecins qui sont partis à la retraite et qui viennent en tant qu'auto-entrepreneurs pour quand même évaluer les situations.

Nous avons engagé, dès 2023, des démarches volontaristes pour remédier à cette situation, renforcer les équipes et faciliter les recrutements :

- Ainsi, les mesures de revalorisations salariales que nous avons votées, avec la refonte du système de cotation des postes et du régime indemnitaire, ont permis d'accorder 517 € supplémentaires aux médecins et 241,21 € aux évaluateurs de l'équipe pluridisciplinaire.

- Nous avons priorisé les recrutements à la MDPH et raccourci les délais de traitement par la DRH.

- Nous avons également revu l'organisation de la MDPH et créé de nouveaux postes pour consolider et mieux structurer les équipes à toutes les étapes :

- au niveau de l'accueil, avec la création de trois postes supplémentaires,
- au niveau de l'instruction des droits, avec la création d'un poste,
- au niveau de l'équipe médico-sociale, avec la création d'un poste de responsable,
- au niveau des équipes d'évaluation – c'est-à-dire vraiment les personnes qui évaluent les situations des personnes demandeuses –, avec la création de trois postes de cadre référent, pour la PCH, pour l'insertion professionnelle et pour la vie quotidienne,

- au niveau du dispositif intégré handicap, qui assure la coordination des parcours complexes, avec la création d'un troisième poste,
- nous avons également créé une cellule en charge de la médiation et des contestations, avec une médiatrice, avec deux postes dédiés,
- et nous avons renforcé l'équipe d'instruction en recourant à des recrutements d'agents temporaires.

Là, vous avez un petit peu tout l'organigramme de la MDPH.

Ces mesures portent leurs fruits, même si cela prend évidemment du temps.

Ainsi, en 2023 et 2024, nous avons procédé à dix-sept recrutements externes et quinze recrutements internes, et sur les dix-neuf postes aujourd'hui vacants que j'évoquais tout à l'heure, six seront pourvus dans les prochains mois, dont un médecin évaluateur qui prendra ses fonctions le 1^{er} novembre.

En complément, la MDPH a actuellement recours à deux médecins vacataires, l'un à raison de cent vingt heures par mois, l'autre à raison de soixante-dix heures par mois, et un médecin supplémentaire a été approché – il est vrai que notre Directrice devient une super-recruteuse de médecins – qui va pouvoir effectuer lui aussi des vacations, avant de rejoindre définitivement, nous en avons bon espoir, les équipes de la MDPH.

Oui, ces mesures portent leurs fruits, et le traitement des demandes en 2023 et 2024 en témoigne :

- la MDPH a traité et notifié quatre-vingts mille cent cinquante-deux demandes en 2023, soit en moyenne six mille six cent soixante-dix-neuf demandes par mois ;
- cette année, au 1^{er} juillet, ce sont quarante-deux mille six cent quatre-vingt-douze demandes qui ont été traitées et notifiées, ce qui représente une moyenne de sept mille cent quinze demandes par mois, soit quatre cent trente-six de plus que l'année dernière.

Il y a donc une amélioration du nombre de demandes traitées chaque mois, mais il n'en demeure pas moins que le délai entre la date de recevabilité et la date de décision reste trop long – il est en moyenne de l'ordre de sept mois, avec, comme vous le dites, quelquefois des décisions jusqu'à dix/douze mois –, et que nous devons impérativement poursuivre nos efforts pour parvenir à nous rapprocher du délai légal de quatre mois. On n'en était pas si loin il y a quelques années.

C'est dans cet esprit que le Président Siffredi a demandé qu'un plan d'action renforcé soit mis en place, pour permettre à la fois de rattraper le retard sur les dossiers en attente d'évaluation et d'assurer le suivi des nouvelles demandes déposées sans générer de nouveaux délais.

Trois types de mesures ont été prises en ce sens, et sont effectives dès ce mois de juillet :

- premièrement, un effort supplémentaire pour renforcer les équipes ;
- deuxièmement, une simplification des processus de traitement des demandes, pour concentrer l'activité des médecins là où elle est absolument indispensable ;
- et troisièmement, la mise en place d'opérations ciblées pour résorber les retards (« semaines coup de poing »).

En ce qui concerne le premier point, le Président a validé une série de mesures ciblées sur les ressources humaines et l'organisation des équipes :

- Pour faire face à la pénurie de médecins, et sans renoncer aux recrutements sur les postes ouverts, nous élargissons l'embauche de médecins vacataires, avec la possibilité qu'ils exercent leurs missions d'évaluation en télétravail, et nous ouvrons la possibilité d'embaucher des médecins « non-thésés », c'est-à-dire des étudiants de troisième cycle des études de médecine, placés sous la supervision d'un médecin permanent, conformément aux possibilités prévues par le Code de la santé publique. En parallèle, nous allons développer les actions pour mieux faire connaître les spécificités et l'intérêt du métier de médecin à la MDPH, qui sont largement méconnues, notamment auprès des étudiants de l'université Paris Descartes. Toutes ces mesures sont, vous le reconnaîtrez, assez innovantes.

- Plus largement, nous levons la restriction sur le paiement des heures supplémentaires pour les agents de catégorie C et nous prévoyons un CIA maximum spécifique à la MDPH en 2025.

- Au-delà de ces mesures salariales, afin de soulager l'accueil téléphonique de la MDPH qui est saturé et de permettre aux équipes de se concentrer sur l'instruction des demandes, nous mettons en place un accueil téléphonique spécialisé au sein de l'unité d'accueil téléphonique des services des solidarités territoriales : trois téléconseillers sont désormais dédiés aux questions relatives au handicap, afin que les Altoséquanais qui cherchent à contacter la MDPH aient un interlocuteur en mesure de leur apporter une première réponse, et de les orienter, en fonction de l'objet de leur sollicitation, vers le

professionnel correspondant, en fixant un rendez-vous téléphonique ou sur place, où ce sera quand même plus spécifique, plus précis.

Le deuxième type de mesures vise à alléger les processus de traitement des demandes, pour éviter de perdre du temps dans la demande des pièces complémentaires nécessaires à l'examen de certaines situations spécifiques et optimiser le temps de travail des médecins.

Ainsi, les équipes d'évaluation pluridisciplinaires – souvent, il y a un travailleur social, un membre médical, un administratif – en présence d'un médecin se concentrent désormais sur l'examen des premières demandes, de l'éligibilité à la PCH et des recours suite à des décisions de refus.

Dès lors qu'il s'agit d'un renouvellement de droits à l'identique, nous mettons en place une procédure simplifiée sans présence d'un médecin, en déléguant une partie de leurs tâches aux infirmières. Cela permettra de traiter rapidement les demandes de renouvellement, notamment pour les personnes de plus de soixante-quinze ans – il s'agit souvent de demandes de cartes de stationnement –, ainsi que pour l'Allocation pour adulte handicapé et pour l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé quand il n'y a pas de changement du taux d'incapacité. Ces mesures ont été approuvées en plénière, parce qu'il fallait aussi convaincre les membres des associations et les médecins de notre MDPH qui sont très attachés à pouvoir évaluer en détail, faire du sur-mesure pour chaque personne.

À ces dispositions qui doivent nous permettre de traiter plus rapidement le flux des demandes reçues, la troisième mesure que nous avons prise vise à résorber les retards accumulés, en mettant en place, trois fois par an, des opérations dédiées – c'est ce dont je vous parlais : les « semaines coup de poing ». Durant une semaine, tous les évaluateurs traiteront l'ensemble des situations en attente, sans avoir à assumer une autre activité. Ce dispositif devrait permettre de traiter a minima mille cinq cents dossiers par semaine.

Une fois que ces mesures auront pleinement produit leurs effets et que la MDPH aura surmonté les déséquilibres auxquels elle fait face et retrouvé un rythme de fonctionnement conforme aux standards attendus, notre volonté est évidemment d'appliquer, pour la MDPH comme pour l'ensemble de nos services des solidarités, la logique de proximité qui guide notre organisation territoriale, afin que nos concitoyens puissent avoir accès à cet accompagnement au plus près de chez eux.

Cela passe par la Caravane solidaire, que vous mentionnez dans votre question. Actuellement, les personnels de la MDPH ne sont pas en mesure de participer systématiquement à ce dispositif « d'aller-vers », compte tenu des contraintes dont je viens de vous parler. Depuis le lancement de la Caravane solidaire en 2022, cependant, nous veillons à ce qu'ils participent à cinq étapes par an. En 2024, la MDPH sera ainsi présente à Gennevilliers, à Villeneuve-la-Garenne, à Suresnes, à Antony et à Châtenay-Malabry, et notre objectif est bien, à terme, qu'elle participe pleinement et à chaque fois à ce dispositif.

Cette exigence de proximité passera aussi par une plus forte articulation avec les SST, pour que le premier accueil puisse être réalisé au niveau du pôle social ou des permanences réparties sur l'ensemble du département.

Depuis le mois de mai, nous expérimentons avec le SST d'Asnières et Gennevilliers un accueil sur rendez-vous par visioconférence. Cette expérimentation démontre que, au-delà du premier niveau d'information, ces rendez-vous sont en réalité des moments d'échanges approfondis qui vont bien au-delà de la question de savoir où en est le traitement du dossier et qui permettent aux usagers d'obtenir une réponse claire et précise sur leur situation. La présence du gestionnaire d'offre de services du SST est un atout, car il permet d'inscrire la question du handicap dans l'ensemble des problématiques auxquelles l'utilisateur est confronté, et qui peuvent toucher au logement, à l'insertion ou aux violences conjugales. Cette démarche permet donc d'assurer un accompagnement global, comme nous le faisons pour l'ensemble des Altoséquanais suivis par les équipes de nos SST.

Si un accueil physique peut être parfois nécessaire, et reste donc un objectif que nous nous sommes fixé, ces premiers retours d'expérience montrent que la visioconférence n'est pas un obstacle aux échanges et permet souvent d'apporter les réponses adaptées.

C'est pourquoi nous allons poursuivre cette expérimentation, en l'élargissant à partir du mois d'octobre au SST d'Antony – inauguré il n'y a pas si longtemps –, avant d'effectuer un bilan au premier trimestre 2025 pour valider son bien-fondé et, dans l'affirmative, définir le calendrier de son déploiement progressif à l'ensemble des SST.

Voilà très précisément, mes chers collègues, ce que nous avons d'ores et déjà réalisé, ce que nous sommes en train de renforcer et ce que nous voulons mettre en place, à terme, pour assurer le bon fonctionnement de la MDPH et répondre au mieux aux demandes de nos concitoyens.

Votre question orale est l'occasion de faire un point précis sur l'ensemble des mesures que nous avons prises depuis plus d'un an, et je peux vous assurer que le Président Siffredi et moi-même assurons un suivi très attentif et régulier de leur efficacité, en lien avec l'ensemble des équipes et l'ensemble des participants aux plénières – vous savez que les associations sont aussi très demandeuses d'une meilleure efficacité –, et je veux une nouvelle fois, pour conclure, saluer la formidable mobilisation, au service des Altoséquanais.

M. le Président.- Merci, Madame Bergerol, pour cette réponse détaillée, mais précise, sur le sujet demandé. Vous l'aurez compris, on met en œuvre tout ce que l'on peut, le vrai manque est au niveau des médecins.

Je vous remercie.

Notre séance est terminée, il ne me reste plus qu'à vous inviter au déjeuner.

(la séance est levée à 12 heures 16)

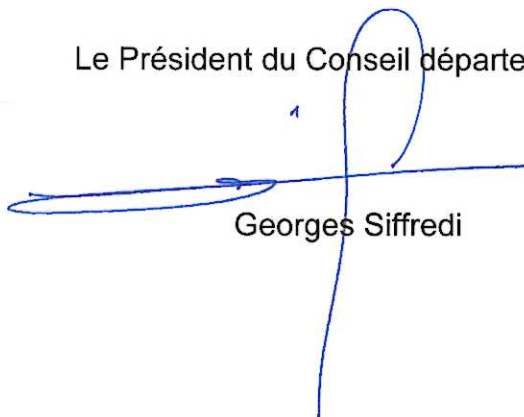
-:-:-:-:-

Le secrétaire de séance



Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental



Georges Siffredi